

DECISION DE LANCEMENT D'UN MARCHÉ
N°2019-00004
CONSULTATION N°20190006

Le Président du Conseil d'Administration de la Régie Réunion THD,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code de la Commande Publique,

VU La délibération 2018-CA01-05 du Conseil d'Administration de la Régie Réunion THD portant délégations de compétences au Président du Conseil d'Administration,

SUR Proposition du Directeur de la Régie Réunion THD,

DECIDE

ARTICLE 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises N° 20190006 et le montant estimé du marché "Prestation d'agence de voyage", établis par le Directeur. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 53.500,00 € HT ou 58.047,50 € TTC (TVA 8,5%).

ARTICLE 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

ARTICLE 3 :

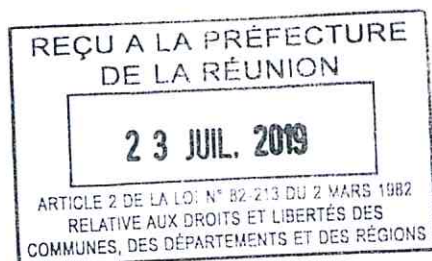
De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

ARTICLE 4 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au chapitre 011.

Monsieur le Directeur de la Régie Réunion THD est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président de la Régie Réunion THD



Vincent PAYET